

Metz, le 31 mars 2022

Service Aménagement, Biodiversité, Eau  
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : Patricia DI LORETO  
Tél : 03 87 28 33 41  
mail : [patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr](mailto:patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr)

**Monsieur le Président de la Communauté de  
Communes de Sarrebourg Moselle Sud**

**OBJET :** Dossier de déclaration concernant la mise en conformité de l'assainissement collectif de la commune de BARCHAIN réceptionné et enregistré le 21 mars 2022 sous le n° 57-2022-00164  
Courrier d'accusé de réception d'un dossier complet et recevable  
**P.J. :** 1 récépissé de déclaration + 1 fiche descriptive

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**- La mise aux normes du système d'assainissement collectif sur la commune de à 57830 BARCHAIN, comportant la construction d'une station d'épuration de type filtre planté de roseaux à un étage sur la commune de HEMING**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **21 mars 2022**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2022-00164**
- Dossier réalisé par : **BE BEREST à Phalsbourg**

Votre dossier sera suivi par Patricia DI LORETO.

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier. Cette opération devra être réalisée conformément aux plans et dossier déposés.

Vous trouverez ci-joint, le récépissé de déclaration clôturant son instruction administrative. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

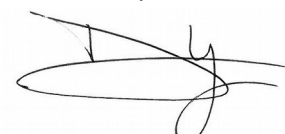
Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie des communes de BARCHAIN et HEMING où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Copie à :  
- BE BEREST – ZI Maisons Rouges – 57370 PHALSBOURG  
- AERM – Route de Lessy – 57160 ROZERIEULLES – A. L. SCHNEIDER  
- DDT 57 – Astrid ERMAN - Catherine PIRO



Céline DELLINGER

**Monsieur le Président de la Communauté  
de Communes de Sarrebourg Moselle Sud**

**3 Terrasse Normande  
57400 SARREBOURG**